

Attestation de surface habitable « Loi Boutin »

Version : V01

Numéro de dossier : **NICEMET_20221705_01_DDTL**
Norme employée : Absence de norme de référence
Date du repérage : 17/05/2022
Heure d'arrivée : 15 h 15
Date émission : 17/05/2022

Objet de la mission : La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait de l'art. R.111-2 du CCH : La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **7 rue de la Croix
RDC
lot 5
06364 NICE**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :
Ensemble du logement

Propriétaire

Nom : **METROPOLE NICE COTE D'AZUR**
Adresse : **5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
Nom : **METROPOLE NICE COTE D'AZUR**
Adresse : **5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Expertises**
Adresse : **4, avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **500 778 030 00170**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2022

Surface Loi Boutin : 36,76 m²

A. Résultats du repérage

Date du repérage : **17/05/2022**Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Aucun accompagnateur**

Parties de l'immeuble bâti visitées	Superficie selon Loi Boutin (m ²)	Superficie au sol (m ²)	Motif de non prise en compte
Entrée	3,40	3,40	
Séjour	20,10	20,10	
Cuisine	7,30	7,30	
Débarras	1,40	2,78	Surface de marche
Salle d'eau	3,78	3,78	
Débarras 2	0,78	0,78	
TOTAUX	36,76	38,14	

B. Identification des locaux n'ayant pu être visités et justification

Néant

Fait à **NICE**, le **17/05/2022**Par : **NORMANDIN Romain**